



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/18814  
17 avril 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 AVRIL 1987 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la demande de M. R. F. Botha, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, je vous transmets ci-joint le texte d'une lettre datée du 17 avril 1987 qu'il a adressée à Votre Excellence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, ainsi que la lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, comme documents du Conseil de sécurité.

(Signé) A. L. MANLEY

ANNEXE

Lettre, datée du 17 avril 1987, du Ministre des affaires étrangères  
de l'Afrique du Sud

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration que vous avez faite le 16 avril 1987 sur l'Afrique du Sud.

Le Gouvernement sud-africain rejette le point de vue exposé dans cette déclaration.

Il est du devoir du Gouvernement sud-africain de maintenir l'ordre public en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sait très bien que l'African National Congress et ses partisans veulent prendre le pouvoir en Afrique du Sud par la violence et la mort. L'African National Congress et ses organisations de façade dans la République sud-africaine ne se soucient aucunement de la démocratie ou des droits fondamentaux de l'être humain. En fait, ils abusent de la démocratie pour détruire la liberté. Leur politique avouée est de mutiler et tuer, sans jugement.

C'est à vous et aux autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de faire savoir clairement si oui ou non vous approuvez ces meurtres en série. Le Gouvernement sud-africain ne peut accepter que l'African National Congress puisse s'en tirer avec ses meurtres alors que tout prétexte est bon pour critiquer le Gouvernement sud-africain chaque fois qu'il prend des mesures pour protéger les Sud-Africains contre la violence.

Il est très préoccupant pour le Gouvernement sud-africain d'avoir eu à prendre des mesures de cette nature. Les restrictions s'appliquent toutefois à des questions ayant trait à la sécurité et visent à faire pièce à la confrontation et à la violence ainsi qu'à promouvoir la paix et la stabilité. Le Gouvernement sud-africain ne peut éluder cette responsabilité. Ceux qui, en Afrique du Sud, sont en désaccord, d'une manière normale et civilisée, avec le gouvernement, ou pourraient adopter un point de vue différent, n'ont pas lieu de se sentir gênés par ces restrictions. Je suis convaincu que la très grande majorité des Sud-Africains attendent du Gouvernement sud-africain qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire progresser la paix et la stabilité dans le pays.

-----